

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL Du 12 septembre 2023 / N° 59

**Président :** M. Clovis Chételat, président du Conseil général

**Secrétaire :** Mme Sylvie Koller, secrétaire

**Lieu :** Centre communal de Vicques - salle du 1<sup>er</sup> étage

### 1. Ouverture de la séance

**Le président, M. Clovis Chételat**, ouvre la séance à 19h30. Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire et les représentants de la presse.

La séance a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel n°30 du jeudi 31 août 2023 ;
- par courriel ;
- par affichage public.

**Sont présents :** Floriane Beuret, Patrick Cerf, Boris Charmillot, Clovis Chételat, Martin Clerc, Michel Darbellay, Nicolas Dupré, Laura Frund, Eric Lachat, Fabrice Lachat, Gabrielle Maître-Brusatin, Léna Joliat, Alain Munier, Nicolas Ruchti, Maël Ruffieux, Eric Schaller, Louise Schaller, Laurent Steulet, Damien Voisard.

**Excusés :** Martial Chételat, Gabriel Friche, Catherine Wolff, Joseph Zmoos.

19 conseillers généraux sur 23 sont présents. Le quorum est atteint ; la majorité absolue est fixée à 10.

L'ordre du jour est accepté et sera débattu comme suit :

#### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance ;
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 juin 2023 ;
3. Questions orales et interventions ;
4. Donner compétence au Conseil communal pour réaliser la vente de trois immeubles communaux : feuillets n°775 - Grand Clos 35c à Vermes / feuillet n° 1066 - Les Oeuches 6 à Corban / feuillet n° 81 - Place de la République 3 à Montsevelier, au meilleur prix, mais au minimum au prix inférieur estimé par le bureau mandaté en 2022 et 2023 ;
5. Discuter et approuver une dépense d'investissement de 130'000 frs pour permettre l'extension de panneaux photovoltaïques sur les toits Sud de l'école ainsi que sur le toit plat devant la halle à Montsevelier ;
6. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de M. Luis-Manuel DE LA CRUZ dans le cadre d'une naturalisation ordinaire ;
7. Communications.

## 2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 juin 2023

En toute fin du point 3, il s'agit d'une motion et non un postulat qui a été déposée par M. Martin Clerc.

[« Une prestation de qualité et équitable pour la reprise de nos déchets recyclables ».](#)

A ce sujet, **M. le Président** informe que, lors de sa séance du 22 août dernier, le Bureau du Conseil général a examiné le document. Se référant à l'art. 30 al. 2 du Règlement du Conseil général, il l'a déclaré non recevable.

Comme aucune autre modification n'est demandée, **le procès-verbal du 20 juin 2023 est accepté à l'unanimité**, et son auteure remerciée.

## 3. Questions orales et interventions

### 3.1 Une prestation de qualité et équitable pour la reprise de nos déchets recyclables

**M. Martin Clerc** s'avance à la tribune et revient sur le sujet avec cette question orale :

« Je me fais le porte-parole de nombreux citoyens qui ne sont pas satisfaits des heures d'ouverture de la déchèterie « le Tritout » à Vicques. Avec des horaires qui changent selon les jours et les saisons, beaucoup s'y perdent. Peu sont capables, et moi le premier, de donner les horaires sans consulter la feuille d'ouverture. Ça ouvre à 14h ou 15h ? ça ferme à 17h ou 18h ? Et samedi c'est comment ? Bref on ne s'y retrouve pas.

Les week-ends et les jours fériés il y a des fêtes de familles et des manifestations qui engendrent des déchets recyclables. Il faut attendre plusieurs jours pour les amener au Tritout. Sans parler des fermetures exceptionnelles qui agacent encore plus.

Dans les villages de Corban, Montsevelier et Vermes, il y a des écopoints accessibles 6 jours sur 7. A Vicques, le Tritout est ouvert seulement quelques heures de certains jours. Il y a un risque évident de tourisme de déchets entre les villages avec les dérives que cela comprend.

Il manque une prestation équivalente à Vicques, accessible 6 jours sur 7.

Voici mes deux questions :

- Le Conseil communal serait-il d'accord de revoir les horaires de la déchetterie pour une meilleure harmonisation et compréhension ?
- Le Conseil communal serait-il favorable de placer quelques bennes en dehors de la déchetterie, par exemple vers la station de lavage, qui, de ce fait seraient accessibles accessible 6 jours sur 7 ?

Je remercie le Conseil communal pour ses réponses. »

Pour la réponse, **M. Michel Arnoux** rejoint la tribune.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, avant d'aborder la question de M. Martin Clerc, permettez-moi deux remarques liminaires :

Depuis le mois de mars, l'examen de la problématique de gestion des déchets a permis d'en clarifier la situation juridique. Le Service cantonal des communes a désormais établi formellement que la gestion des

déchets est une prérogative de l'exécutif communal. Voilà qui est clair. Ceci ne doit cependant pas être un prétexte qui nous dispense d'examiner la question de M. Martin Clerc.

La deuxième remarque que je souhaite faire concerne la convention entre la Commune de Val Terbi et le SEOD, convention qui règle la prise en charge des déchets valorisables et que vous avez acceptée à l'unanimité lors de la séance du Conseil général le 28 mars dernier. Cette convention, prévue pour 3 écopoints, est en phase finale de signature. La demande de Martin Clerc, à savoir l'ajout d'un 4ème écopoint à Vicques, est de nature à modifier les termes de cette convention. Est-il souhaitable d'en retarder ainsi la mise en application ?

Pour revenir très concrètement sur la question déposée ce soir, concernant en particulier les horaires d'ouverture du Tritout :

Vous n'ignorez pas que la Commune de Val Terbi travaille en étroite collaboration avec Caritas, prestataire qui fournit les ressources en personnel nécessaires à la gestion de la déchetterie communale. Ainsi, les horaires et jours d'ouverture résultent d'un équilibre entre les ressources humaines de Caritas et les possibilités financières de la Commune. La situation qui prévaut actuellement donne entière satisfaction aux deux partenaires.

J'ajoute que les plages horaires d'activité actuellement en vigueur ont été définies puis modifiées progressivement au fil des ans pour tenir compte des habitudes de fréquentation des usagers. Un seul exemple : le Tritout a longtemps été ouvert pendant les heures de midi. Actuellement le site est fermé entre midi et 14 heures. Cette modification n'a pas suscité une vague d'indignation simplement parce que la fréquentation pendant les heures de midi était très faible. En outre, cette modification souhaitée par Caritas facilite grandement l'organisation de la journée du personnel.

Il est vrai que le Tritout est fermé pendant 2 semaines en été, ce qui peut paraître long pour certains. Comme tout un chacun, les employés du Tritout ont droit à des vacances et une fermeture annuelle est la solution la plus facile à mettre en place. Au-delà de ça, aucune déchetterie ou point de collecte n'a vocation à être ouvert tous les jours. Chacun, à son niveau et en fonction de ses possibilités, doit s'organiser pour entreposer momentanément les déchets et éviter autant que faire se peut les déplacements superflus : on ne court pas à la déchetterie pour amener 2 bouteilles ou 3 conserves.

Enfin, M. Jean-Marc Fleury, actuel responsable du Tritout, ne manque jamais de me relayer les plaintes et doléances des usagers lorsqu'il y en a. Les plages d'ouverture ne semblent pas être un sujet, il faut donc croire que les gens se sont plutôt bien habitués.

S'agissant de la prise en charge des déchets en dehors du Tritout, le Conseil communal reste ouvert à l'examen de toute solution mieux adaptée. Je ne voudrais pas allonger inutilement et je me permets donc de vous renvoyer au PV de la séance du 28 mars dernier et vous remercie de votre attention. Je reste à votre disposition si vous avez des questions ».

**M. Martin Clerc** n'est pas satisfait, toutefois, il ne martèlera plus le Conseil communal à ce sujet.

### **3.2 Embellissement du pont de la Gabiare à Vermes**

---

**M. Maël Ruffieux** gagne la tribune pour la seconde question orale :

« Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres du Conseil communal, chers collègues,

Je m'étais avancé vers vous le 15 juin dernier pour demander que les garde-corps de certains ponts du village de Vermes soient remplacés à la suite des travaux effectués sur le pont principal du même village. J'avais également précisé que le Canton était motivé à ce que les garde-corps de ce pont principal permettent l'embellissement du village. Or, le Canton s'est finalement retiré.

Le projet d'embellissement de ce pont comprenait l'intégration des écussons du Canton du Jura et du village de Vermes de part et d'autre de la route pour une somme de 2'500 frs. Je tiens à préciser que les discussions entre le Service des infrastructures et moi-même ont été suivies par le Conseiller communal en charge des travaux publics, M. Yvan Burri.

A la suite du refus de la participation du Canton, M. Yvan Burri a interrogé le Conseil communal pour une dépense extraordinaire de 2'500 frs concernant cette action d'embellissement et ce dernier a refusé pour plusieurs raisons : La première est que cette dépense n'était pas au budget. Or, la discussion autour de l'embellissement de ce pont, conjointement aux travaux, date du 22 août 2022 au sein de la Commission de l'action sociale, c'est pourquoi je trouve qu'elle aurait pu être mise au budget dans les délais. La deuxième est que ce qui est fait dans un village doit être fait dans les autres. Vous comprendrez que si c'est le cas, l'embellissement n'a plus lieu d'être au sein de notre Commune. De plus, cet argument n'est pour l'heure pas respecté. Finalement, l'ajout de ces écussons nécessitera de l'entretien. Je suis conscient que rien n'est éternel, mais la pose d'écussons en fer avec thermolaquage nécessite un entretien très réduit.

De part ces faits, est-ce que le Conseil communal reste ferme sur cette décision ou serait-il encore possible d'ajouter cette touche d'embellissement au pont principal de Vermes en sachant que la fin des travaux avance à grands pas ?

D'avance, je vous remercie pour votre réponse ».

La réponse de **M. Yvan Burri** :

« La demande faite par votre collègue sur une dépense extraordinaire concernant la pose d'écussons m'est parvenue à la mi-juin de la part du Service des infrastructures qui avait demandé une offre au prestataire requis pour la construction des barrières. Auparavant M. Maël Ruffieux m'en avait parlé par téléphone.

La position du Canton quant à une participation financière vous est connue.

La question orale posée lors de la séance du Conseil général du 20 juin dernier faisait bien référence à de nouveaux garde-corps dans le cadre du budget 2024. Une proposition modifiée afin de mieux mettre en valeur les écussons a ensuite été demandée par M. Maël Ruffieux au même prestataire fin juin. Le Conseil communal l'a examinée lors de sa dernière session avant les vacances, et, comme le regrette M. Maël Ruffieux, pour les raisons qu'il vous a communiquées, a été refusée. A préciser que cette offre était du double de la précédente.

En réponse à votre question, le Conseil communal est prêt à réexaminer cette requête prochainement ».

**M. Maël Ruffieux est partiellement satisfait.**

**4. Donner compétence au Conseil communal pour réaliser la vente de trois immeubles communaux : feuillets n°775 - Grand Clos 35c à Vermes / feuillet n° 1066 - Les Oeuches 6 à Corban / feuillet n° 81 - Place de la République 3 à Montsevelier, au meilleur prix, mais au minimum au prix inférieur estimé par le bureau mandaté en 2022 et 2023**

Entrée en matière présentée par **M. le Maire** :

Dans son programme de législature, le Conseil communal s'est fixé pour objectif d'étudier la vente des immeubles locatifs communaux, à savoir ceux situés au Grand-Clos 35C à Vermes et à la Rue des Oeuches 6 à Corban. L'ancienne école de Montsevelier, inutilisée depuis plusieurs années a également été prise en compte dans la réflexion.

Ces trois immeubles sont détenus par la Commune de Val Terbi pour des raisons historiques. Leur gérance est effectuée par l'administration communale. La Commune n'a jamais établi formellement de politique de gestion de ces immeubles, que ce soit en termes de fixation des loyers, de rentabilité ou d'entretien.

Les appartements situés dans les immeubles de Corban et Vermes ne correspondent plus aux standards actuels, leur potentiel de rénovation est important. Le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) a permis de déterminer la qualité des immeubles et d'obtenir des indications sur les améliorations possibles en matière d'énergie.

**L'entrée en matière n'est pas combattue**, il poursuit :

Le produit de la vente des 3 bâtiments est estimé à 970'000 frs minimum, ce qui augmentera les liquidités de la Commune, diminuera le besoin de recours à l'emprunt bancaire, avec une économie d'intérêts bancaires estimée à 25'000 frs/an.

## GRAND-CLOS 35C À VERMES

Valeur comptable ⇒ CHF 245'400.-

Dette ⇒ CHF 0.-

Valeur vénale min. ⇒ CHF 380'000.-

Bénéfice prévisionnel ⇒ CHF 134'600.-

Rendement net actuel ⇒ env. CHF 15'000.-

(moyenne des 3 dernières années, sans investissements)

## LES OEUCHES 6 À CORBAN

Valeur comptable ⇒ CHF 312'500.-

Dette ⇒ CHF 0.-

Valeur vénale min. ⇒ CHF 540'000.-

Bénéfice prévisionnel ⇒ CHF 227'500.-

Rendement net actuel ⇒ env. CHF 17'500.-

(moyenne des 3 dernières années, sans investissements)

## PLACE DE LA RÉPUBLIQUE 3 À MONTSEVELIER

Valeur comptable ⇒ CHF 211'600.-

Dette ⇒ CHF 0.-

Valeur vénale min. ⇒ CHF 50'000.-

Perte prévisionnelle ⇒ CHF 161'600.-

Rendement net actuel ⇒ CHF 0.-

# RÉPARTITION DES RÔLES

## Conseil général

- Ratifie les actes juridiques relatifs à la propriété foncière si prix supérieur à - CHF 65'000.- (art. 29. al. 13 ROA)
- Peut déléguer cette compétence au Conseil communal en fixant un prix minimal de vente.

## Conseil communal

- Réalise la décision du Conseil général
- Trouve l'acheteur idéal pour chaque immeuble
- Vend au meilleur prix en mettant l'objet sur le marché (respect du prix minimal)
- Signe les actes devant le notaire
- Veille aux intérêts des locataires actuels

# ARGUMENTS EN FAVEUR DE LA VENTE



En cas de refus, le Conseil communal devra évaluer avec plus de précision le prix des travaux nécessaires à la rénovation (mandat architecte/ingénieur), afin de développer les projets de rénovation aux normes Minergie. Un crédit d'investissement devra être voté et la nouvelle dépense intégrée dans le plan financier.

Le Conseil communal est favorable à la vente de ces 3 immeubles et vous recommande vivement d'accepter la procédure telle que décrite.

**M. Patrick Cerf** prend la parole au nom du groupe Val Terbi Ensemble. Il se dit rassuré des propos tenus par M. le Maire qui assure que la Commune veillera aux intérêts des locataires et au respect des délais de résiliation des baux. En effet, plusieurs familles, dont une avec un bébé occupent actuellement les logements. Il rappelle encore que la décision du Conseil général fait l'objet d'un arrêté. Celui-ci est soumis au référendum facultatif (art. 10 du Règlement d'organisation) dans les 30 jours qui suivent la publication à l'affichage public.

Val Terbi Ensemble se ralliera à la proposition du Conseil communal qu'il juge plus que censée et remercie encore la Commune d'agir de façon humaine avec les locataires.

**M. Michel Darbellay** a bien compris l'incidence qu'aurait l'éventuelle vente des bâtiments sur les finances communales. Les conditions actuelles permettent aux locataires de bénéficier d'un loyer modéré. Dans quelle mesure la Commune pourra s'assurer qu'il en sera de même dans le futur ?

Ce n'est pas le rôle premier de la Commune d'assurer des loyers modérés à ses citoyens. Il y a selon M. le Maire d'autres manières de mettre en avant l'aspect social au sein de la collectivité. Bien entendu, le Conseil communal pourrait, lors de l'élaboration des dossiers de vente, définir certaines clauses. Ceci sera discuté en temps voulu et vous en serez tenus informés.

**M. Nicolas Ruchti** demande si la Commune se souciera de la rénovation future des bâtiments ?

Dans la mesure du possible oui, un délai de rénovation pourrait par exemple être défini dans les contrats de vente.

Comme il n'y a plus d'autres questions, **M. le Président** propose de passer au vote.

## Décision :

Par un vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil général **donne compétence au Conseil communal pour réaliser la vente de trois immeubles communaux** : feuillets n°775 - Grand Clos 35c à Vermes / feuillet n° 1066 - Les Oeuches 6 à Corban / feuillet n° 81 - Place de la République 3 à Montsevelier, au meilleur prix, mais au minimum au prix inférieur estimé par le bureau mandaté en 2022 et 2023.

## **5. Discuter et approuver une dépense d'investissement de 130'000 frs pour permettre l'extension de panneaux photovoltaïques sur les toits Sud de l'école ainsi que sur le toit plat devant la halle à Montsevelier**

**M. Pierre Lovis** gagne la tribune pour l'entrée en matière :

« M. le Président, Mesdames, Messieurs,

La production d'énergie électrique a tout son sens aujourd'hui, surtout depuis l'annonce de l'augmentation du prix du kWh. Les collectivités n'échappent pas à ce phénomène et doivent le vivre concrètement et si possible de manière exemplaire. Pour information, depuis 2017, la commune Val Terbi a déjà posé 1262,6 m<sup>2</sup> de panneaux, équivalant à environ 254,43 kWh/an.

Je demande l'entrée en matière pour une extension de panneaux solaires de production électrique sur les toits de l'école de Montsevelier ».

**L'entrée en matière n'est pas combattue.**

« Afin de continuer d'améliorer le potentiel d'exploitation photovoltaïque de la Commune, le Conseil communal et la Commission des bâtiments et énergies proposent d'investir dans l'extension de panneaux solaires sur le bâtiment de l'école de Montsevelier. Actuellement il n'y a que le toit de la halle de gymnastique qui est recouvert de panneaux solaires.

L'école de Montsevelier a bénéficié d'un assainissement énergétique en 2021. Une isolation périphérique ainsi que l'isolation des combles ont été réalisées et le chauffage à mazout a été remplacé par une pompe à chaleur. Depuis lors, la consommation électrique s'est accrue. L'installation photovoltaïque existante produit 30 MWh dont 13 sont autoconsommés et 17 réinjectés dans le réseau. L'autoconsommation est donc à peine de 50 %. En 2022, la Commune a acheté 55 MWh de courant électrique malgré l'installation existante. Une extension de la production de courant a dès lors été étudiée par la Commission des bâtiments et de l'énergie afin d'améliorer la part d'autoconsommation.

En combinant une orientation est-ouest sur le préau et sud sur la partie centrale du bâtiment, ce qui représente 332 m<sup>2</sup>, on obtient une grande plage horaire de production mais également une bonne intensité. La production annuelle sera alors de 80MWh pour une autoconsommation d'environ 30MWh. Le surplus d'énergie qui sera vendu devrait combler l'achat de courant en période hivernale.

Le toit datant de plusieurs dizaines d'années, une analyse a été effectuée. La durée des tuiles est suffisante par rapport à celle des panneaux. Toutefois, une offre a été demandée pour un changement complet des tuiles sur le toit Sud. Ceci représente un investissement supplémentaire de 30'000 frs. Une solution avec pose de panneaux intégrés sur le toit Sud a également été étudiée, l'investissement supplémentaire se monte à 40'000 frs. Ces plus-values étant trop élevées par rapport aux coûts de l'installation, elles n'ont pas été retenues.

Cette extension photovoltaïque se justifie pleinement, d'une part par rapport au besoin électrique du bâtiment, et, d'autre part par les bonnes conditions (exposition des toits et introduction électrique permettant de supporter la puissance générée). Le retour sur investissement a été calculé à 6 ans avec un prix de rachat de l'électricité à 16ct/kWh.

Le coût d'installation est devisé à 130'000 frs. Ce montant comprend la fourniture et la pose des panneaux photovoltaïques, la location de l'échafaudage, les frais de raccordement électrique, le remplacement d'un chéneau de même qu'une légère réserve pour d'éventuels imprévus. Une subvention Pronovo de 24'935 frs est attendue.

Le Conseil communal est favorable à la réalisation de cette extension photovoltaïque et recommande au Conseil général de valider la dépense d'investissement nécessaire.

Je vous remercie pour votre attention ».

Comme la présentation ne fait l'objet d'aucune question, **M. le Président** propose de passer au vote.

**Décision :**

Par un vote à main levée, à **l'unanimité**, le Conseil général **approuve la dépense d'investissement de 130'000 frs** pour permettre l'extension de panneaux photovoltaïques sur les toits Sud de l'école ainsi que sur le toit plat devant la halle de Montsevelier.

**6. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de M. Luis-Manuel DE LA CRUZ dans le cadre d'une naturalisation ordinaire**

**M. le Maire** s'avance à la tribune :

Le Conseil général doit se prononcer sur la demande de **M. Luis-Manuel DE LA CRUZ**.

Ce jeune homme est né en Suisse il y a 14 ans. Il vit avec sa maman et son petit frère à Vicques. Durant son enfance, il a séjourné à deux reprises dans son pays d'origine, en République Dominicaine. Il a suivi toute sa scolarité obligatoire dans le Jura, et vient de débiter sa 10<sup>e</sup> année scolaire à l'école secondaire du Val Terbi. Par la suite, il souhaiterait entreprendre un apprentissage de laborantin.

En vue de transmettre ce dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations, le Conseil communal vous recommande d'accorder le droit de cité communal à **M. Luis-Manuel DE LA CRUZ**. Selon le tarif des émoluments en vigueur, la somme de CHF 200.- plus les frais administratifs seront perçus pour le traitement du dossier.

**Décision :**

**A l'unanimité**, le Conseil général **octroie le droit de cité communal à M. Luis-Manuel DE LA CRUZ**.

Nous le félicitons et lui souhaitons beaucoup de plaisir et d'épanouissement dans notre Commune.

**7. Communications**

**7.1 Orage du 2 août 2013 : inondations de la crèche**

**M. Pierre Lovis** conseiller en charge des bâtiments s'avance à la tribune.

« L'orage de fin d'après-midi du jeudi 24 août a été particulièrement brusque et violent et plus d'un a été surpris. Des dégâts ont été relevés en plusieurs endroits, mais nous pouvons nous estimer chanceux par rapport à d'autres régions dans le monde.

Le bâtiment de la crèche a été inondé, par refoulement des conduites des eaux usées qui se sont mises en surcharge à la suite de l'arrivée massive des eaux pluviales.

Les deux tiers du rez-de-chaussée de la crèche étaient recouverts de 3-5cm d'eau boueuse en quelques minutes et celle-ci s'est ensuite infiltrée sous la chape pour complètement mouiller l'isolation de la dalle.

Les conséquences sont :

- A ce jour, une entreprise a fait des carottages dans la dalle tous les deux mètres environs pour assécher, ventiler et désinfecter.
- Les parterres devront être refaits.



- Les peintures et tapisseries seront également refaites par suite du décolllement des tapisseries dû à l'humidité.
- Certaines boiseries et meubles sont aussi touchés et devront être changés.
- Les parois extérieures sont également impactées, une réflexion est en cours pour la suite à donner.

Afin d'éviter que ce genre de situation ne se reproduise, un clapet anti-retour sera posé dans le tuyau des eaux usées.

Les frais seront conséquents, des offres ont été demandées et les discussions avec les assurances concernées sont en cours. L'organisation de la crèche sera perturbée encore plusieurs semaines.

Il y a aussi eu beaucoup d'eau sur la route principale dans le secteur de Reclaine. Je voudrais ici préciser que ce n'est pas la rivière de la Scheulte qui a débordé, celle-ci ne s'est pas mise en surcharge et les aménagements des berges faits l'année passée ont bien joué leurs rôles, plus particulièrement la partie du ruisseau venant d'en Val. Sans les travaux réalisés sur ce tronçon, il y a fort à parier que plusieurs riverains auraient subi des dommages. Concernant l'eau sur la route principale, ce sont les grilles des collecteurs qui se sont bouchées par suite de résidus qui se sont accumulés et ont fini par les obstruer.

Je voudrais encore remercier toutes les personnes qui ont aidé lors de cette intempérie, particulièrement le personnel de la crèche qui a vraiment très bien réagi, les enfants n'ont jamais été en danger car évacués à l'étage dès les premiers instants. Ils ou plutôt elles n'ont pas hésité à se mouiller pour ainsi éviter des conséquences plus graves.

Je vous remercie de votre attention ».

## **7.2 30 km/h dans les localités de la Commune de Val Terbi**

---

**M. Yvan Burri** rappelle l'intention du Conseil communal de limiter la vitesse à 30km/h dans les rues des localités, dans le domaine bâti.

Les raisons sont avant tout sécuritaires et visent à :

- Favoriser la mobilité douce
- Assurer la notion de traitement égalitaire pour les 4 localités
- Tenir compte de la constante augmentation du trafic
- Limiter les nuisances dues au bruit
- Tenir compte de l'étroitesse de certaines de nos rues, pas du tout faites pour faire de la vitesse (ce que certains n'ont pas compris)

Les contrôles faits par notre radar sympathique démontrent que, de fait, la plupart des usagers motorisés respectent les limites actuelles. Toutefois, des dépassements effrayants, méritant un retrait de permis immédiat voire de se retrouver devant un juge, sont commis par des conducteurs totalement inconscients.

Ces contrôles ont aussi permis de faire des comptages, ce qui a démontré que nous n'avons pas de route de desserte qui sont considérées comme nécessitant des ouvrages de régulation de la vitesse. Cela ne veut pas dire que nous n'en aurons pas besoin mais qu'ils ne sont pas, en termes de nombre de véhicules/jour, obligatoires.

Le bureau d'ingénieurs mandaté nous a fait part d'une première étude qui établit des périmètres « zone 30 » ce qui permet, une fois qu'on y est entré, de ne pas répéter à chaque croisement la limite par des panneaux. La limite y est constante jusqu'au signallement de fin de zone.

Pour le village de Vermes où les comptages sont de 250 véhicules/jour, le bureau nous propose de limiter la vitesse pour tout le village, y compris la route cantonale, avec l'assentiment du Canton si la Commune valide cette proposition.

Le rapport et les plans discutés lors de cette séance doivent être mis au net, le signallement tant par panneaux que par marquage déterminé précisément pour une prise de position de l'exécutif. Ensuite, le plan de circulation doit obtenir l'aval des services du Canton. Le Conseil communal vous tiendra informés de l'avancement du dossier.

### 7.3 Plan d'aménagement local : point sur la situation

---

**M. Christophe Fleury**, s'avance à la tribune :

« En mars dernier, j'étais ici pour vous donner quelques informations au sujet du dossier de révision du plan d'aménagement local (PAL) de notre Commune, et notamment sur le dépôt public qui courrait du 21 avril au 22 mai 2023.

A l'échéance de celui-ci, 22 oppositions ont été reçues. Les séances de conciliations se sont tenues et à ce jour, une opposition a été retirée et 11 oppositions ont été levées. 10 oppositions sont en suspens et des discussions supplémentaires sont nécessaires.

Je vous remercie pour votre attention ».

### 7.4 Syndicat des Eaux du Val Terbi (SEVT)

---

**M. Eric Schaller**, conseiller général et Président du Syndicat des Eaux du Val Terbi (SEVT), rejoint la tribune pour une information sur les travaux dudit syndicat.

Pour rappel, le SEVT a été créée en 2011 pour faire suite à la volonté des communes de Corban, Courchapoix, Mervelier, Montsevelier et Vicques de mettre en commun leurs ressources en eau potable. Il a repris les infrastructures communales, y compris les réseaux d'eau potable. En 2014, le projet d'ouvrage a été remis par la communauté d'études et les travaux ont débuté en 2015.

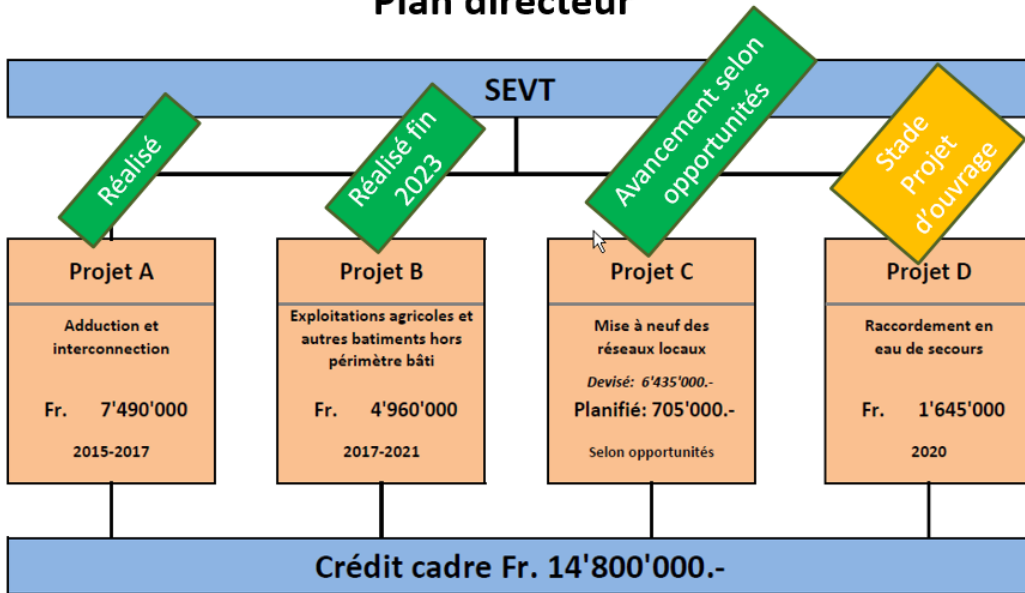
Le syndicat intercommunal est dirigé par un comité de 7 personnes représentant Val Terbi (3), Courchapoix (2) et Mervelier (2). L'assemblée des délégués est composée de 11 membres (5-3-3).

Les buts du SEVT sont les suivants :

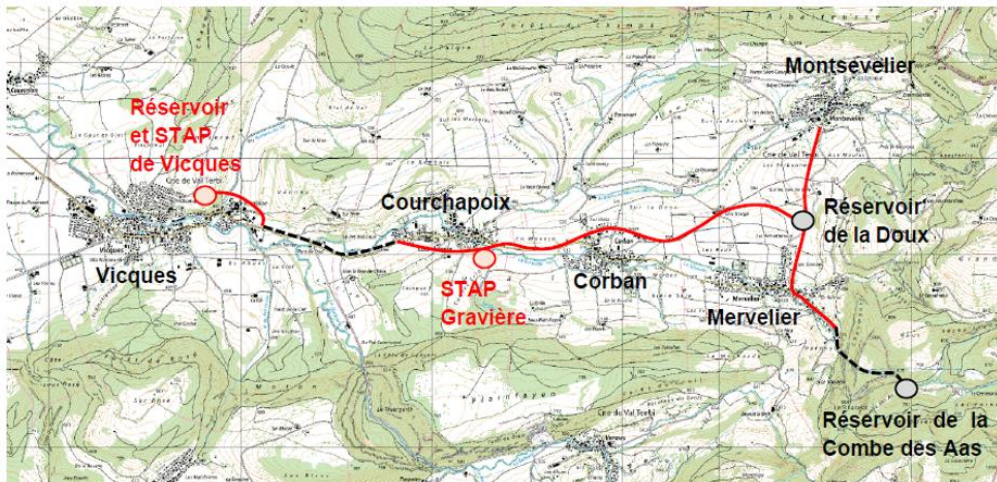
- ✓ L'élaboration des projets et la réalisation des installations d'approvisionnement, d'adduction, d'interconnexion et de distribution des réseaux publics d'eau potable
- ✓ L'entretien, l'exploitation et l'extension des ouvrages, des installations, des conduites et des équipements publics servant au captage, à l'approvisionnement, l'adduction, l'interconnexion, la distribution de l'eau potable, pour les localités de Corban, Courchapoix, Mervelier, Montsevelier et Vicques.

Concrètement, le SEVT assure un approvisionnement en eau de qualité et en suffisance partout. Il améliore la sécurité de l'approvisionnement en investissant dans des systèmes performants de traitement de l'eau. Le tout est géré avec professionnalisme afin de répondre aux nouvelles législations et normes en vigueur. Le fontainier est engagé à 40% et secondé par un adjoint à 20%. Une personne assure le secrétariat et la comptabilité à mi-temps.

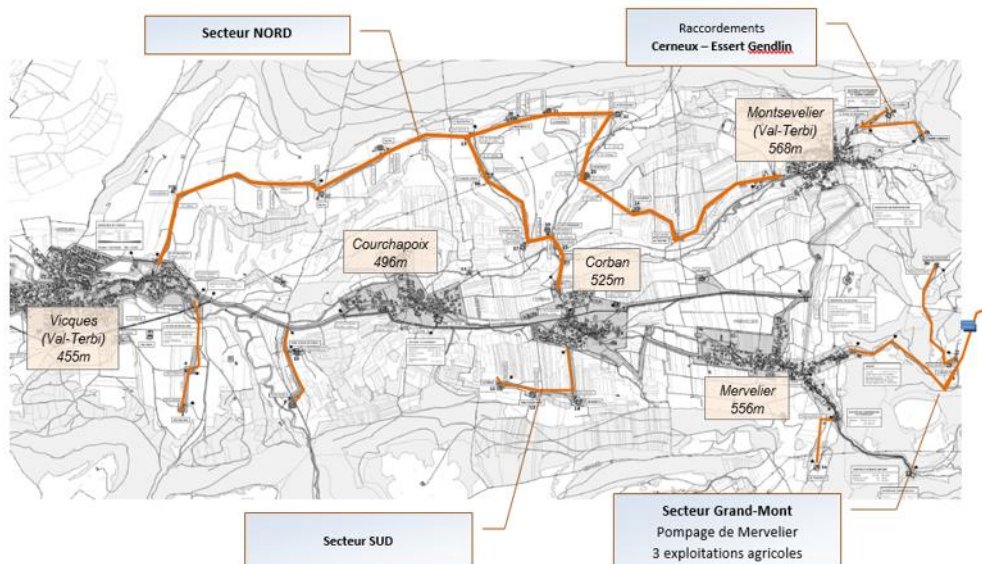
# Plan directeur



## Projet A : adduction et interconnexion

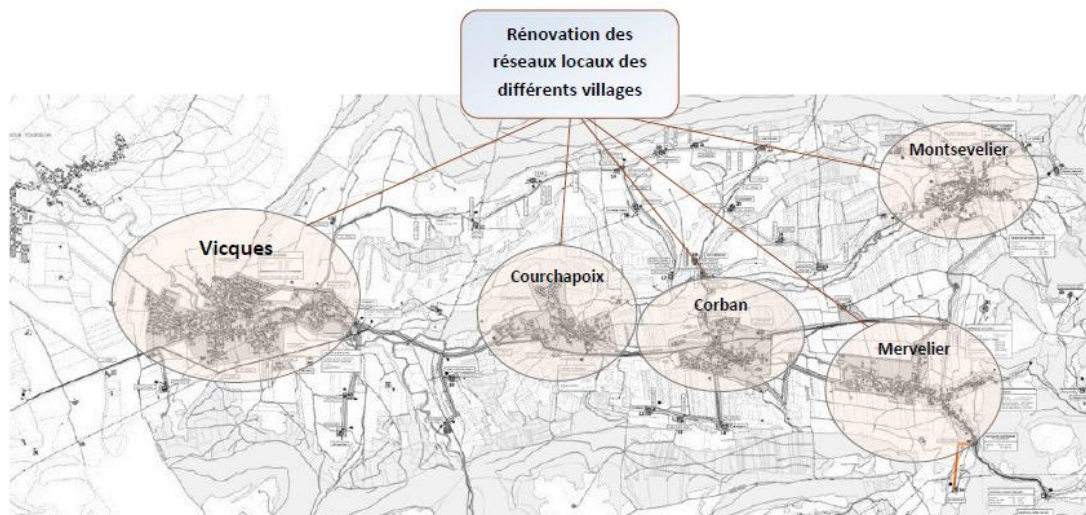


## Projet B : exploitations agricoles et autres bâtiments hors périmètre bâti

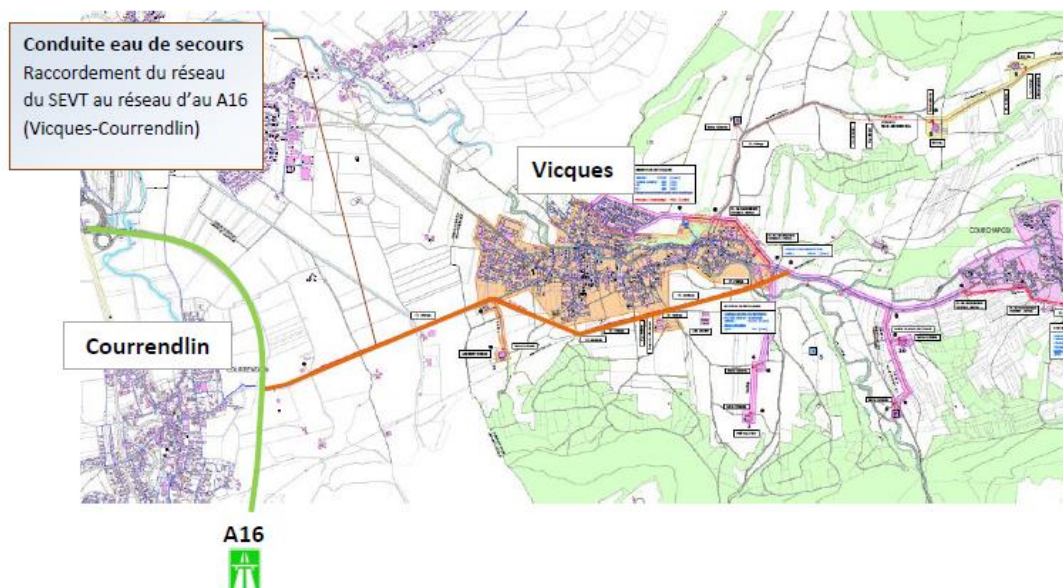


### Projet C : rénovation des réseaux locaux

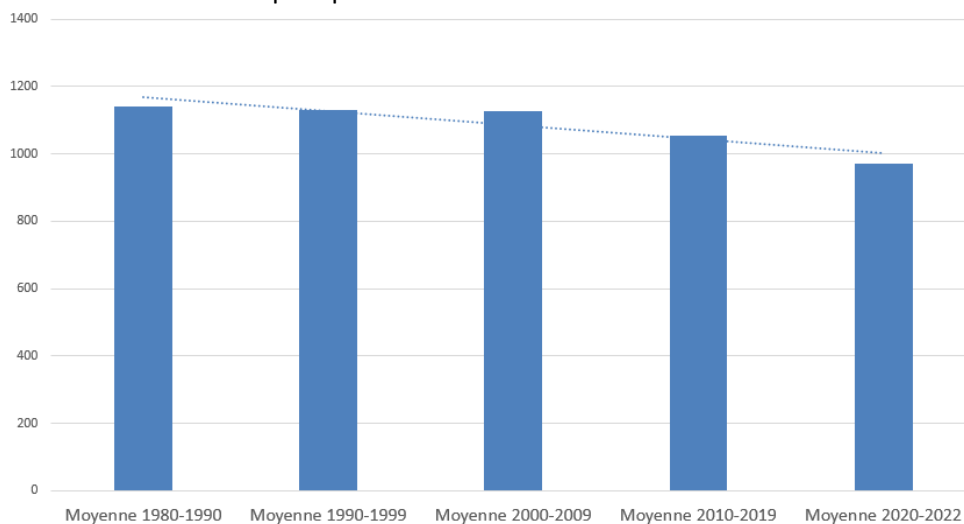
Au gré des opportunités et souvent en synergie avec d'autres partenaires.



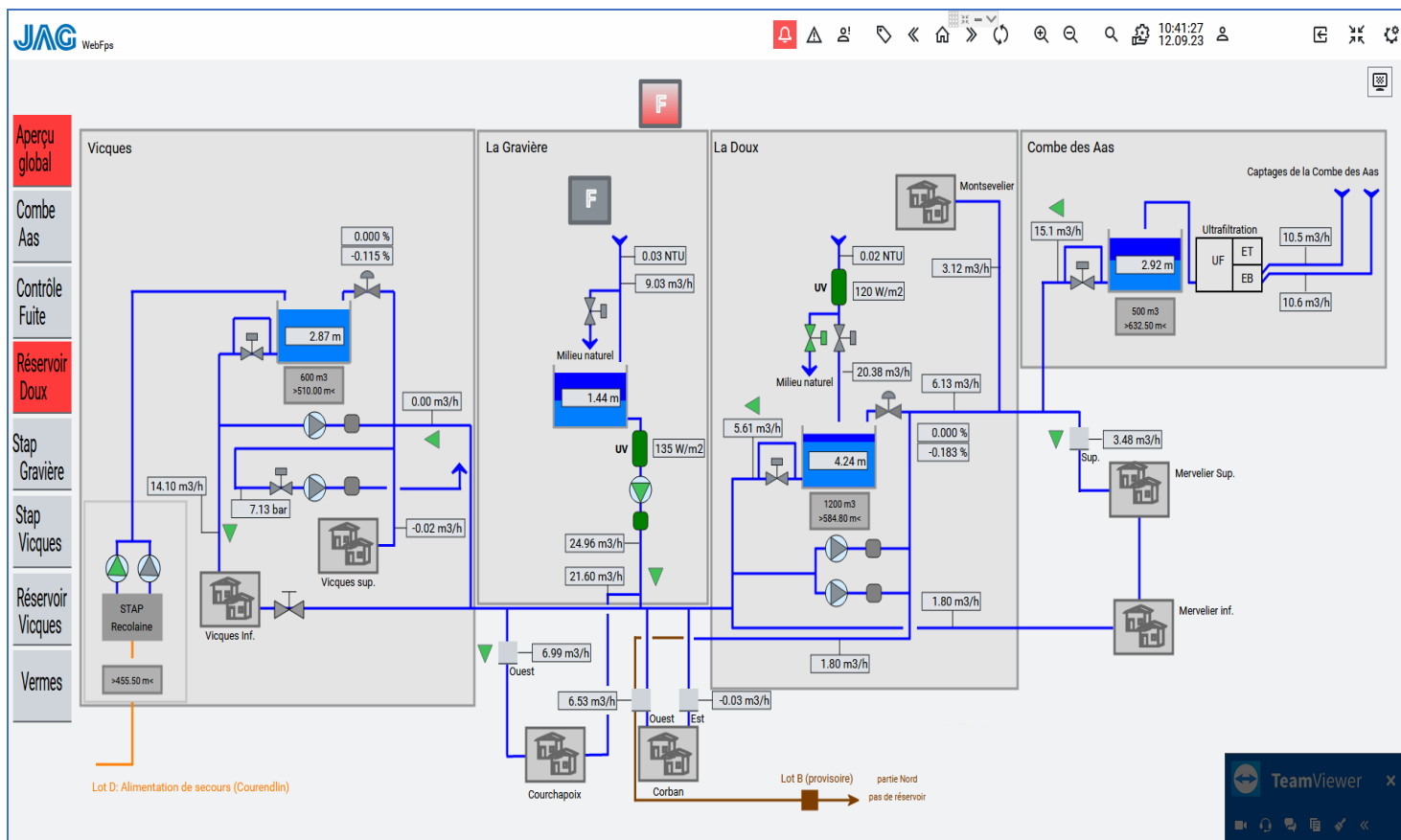
### Projet D : alimentation en eau de secours



Le graphique ci-dessous montre les précipitations mesurées à Mervelier de 1980 à 2022 :



La supervision de tout le système d'alimentation se fait à distance via un programme informatique. Il renseigne de manière complète le fontainier :



## Travaux réalisés

2017

- ✓ Inauguration des nouveaux réservoirs et installations de filtration à Mervelier

2018 – 2021

- ✓ La conduite principale du projet A, Mervelier-Vicques
- ✓ L'automatisation complète du réseau par fibre optique
- ✓ La réfection de la station de la Gravière à Courchapoix
- ✓ La rénovation complète du réservoir de Vicques
- ✓ Le remplacement de l'automatisation de la station de filtrage pompage à Vicques
- ✓ Le projet B, volet Nord de Corban
- ✓ Le projet B, volet Sud de Corban et la Planche
- ✓ Le projet B, volet Montsevelier
- ✓ Les études pour une nouvelle amenée d'eau au Grand-Mont
- ✓ Le projet C, divers projets dans les villages (Sur Vassa à Corban, tout le secteur Reclaine en collaboration avec le projet Scheulte à Vicques)
- ✓ Passage au MCH2

2023

- ✓ Lancement du chantier secteur Grand-Mont

## Travaux à réaliser

- Mise en conformité de la zone de protection de la source Combe des Aas (Mervelier-La Scheulte)
- Elaboration d'un nouveau règlement EP compatible avec la nouvelle loi sur les eaux (LGEaux), impliquant notamment une nouvelle tarification
- Positionnement par rapport au raccordement « Eau de secours »
- Dossier d'intégration de Vermes au SEVT

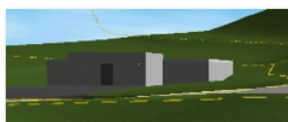
## Bilan hydrique 2023

### Production

Source	Débit min [m <sup>3</sup> /j]	Débit moy [m <sup>3</sup> /j]
Source de Reclaine	993	1 000 *
Source de la Gravière	204	274
Source de la Doux	245	555
Source Combe de Aas	275	606
<b>Somme</b>	<b>1 717</b>	<b>2 435</b>

### Stockage

Combe des Aas 500 m<sup>3</sup>  
 Vicques 600 m<sup>3</sup>  
 Doux 1'200 m<sup>3</sup>  
 Total: 2'300 m<sup>3</sup>



### Consommation moyenne

Localité	Consommation moyenne m <sup>3</sup> /jour
Vicques	442
Montsevelier	69
Corban	152
Courchapoix	135
Mervelier	215
Fermes	21
<b>Somme</b>	<b>1 034</b>

## Chiffres et statistiques

Habitants raccordés (2021)	3'800	
Compteurs relevés	1'382	
Consommation totale	236 417	m <sup>3</sup>
Consommation moyenne/racc	171	m <sup>3</sup> /raccordement
Taxes consommation TC	CHF 449'193	
Taxes de base TB	CHF 178'283	
Total des revenus TB+TC	<b>CHF 627'476</b>	
Investissements 2011-2023	~10 mio CHF	
Endettement actuel (2023) du SEVT	~4 mio CHF / 1'052 CHF/hab	

**M. Clovis Chételat** remercie le Président du SEVT pour ces explications détaillées et complètes qui mettent en lumière le travail accompli et les enjeux futurs.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été traité, et comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur souhaite un bon retour à la maison.

La séance est levée à 20h45.

Vicques, le 12 septembre 2023

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Clovis Chételat  
Président

Sylvie Koller  
Secrétaire